

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	1. au		27 pou.		
du mat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	18.1 au	68 deg.	27 pou.	Nord.	convert
	dessus		9 lig.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	h.	7 h.	Pleine lune.		18
52 m.	5 m.	17 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 8 août 1838.

DE L'ACQUISITION DU THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

La question de l'acquisition du théâtre du Gymnase nous paraît simple et facile à résoudre. Cependant, à voir ce qui se passe dans le sein du conseil municipal, elle pourrait paraître ardue. Deux projets sont en présence.

Le premier, soutenu et présenté par M. Falconnet, dote le théâtre de 100 à 120 places, et élargit les couloirs.

Le second, présenté au nom des commissions par M. Barillon, donne 400 places de plus, agrandit la scène et les voies de communications.

Le projet Falconnet nous paraît inadmissible.

En effet, à quoi bon remuer des pierres et du mortier pour ne faire que du provisoire ? Si on l'adopte, avant dix ans, force sera bien de songer à donner au public un plus grand nombre de places.

Dans cette grave question il faut surtout consulter les faits. Eh bien ! qu'on voie ce qui se passe au théâtre du Gymnase. Il est régulièrement rempli les fêtes et dimanches ; il l'est également à l'époque des représentations à bénéfice ; il l'est encore quand les artistes de Paris viennent en représentation. Chaque fois que la direction monte une nouveauté, chaque fois qu'elle sait par quelque moyen facile embellir ses spectacles, elle a une chambre complète.

Il faut donc, dans son intérêt et dans l'intérêt du public, que le théâtre des Célestins soit au moins aussi vaste que le Gymnase.

Le projet de la commission présenté par M. Barillon se propose ce résultat.

Si nous avions l'honneur de siéger au conseil municipal, nous l'appuierions, mais nous ne consentirions en aucune manière à l'envahissement exagéré qu'on propose sur la place. Il n'y a pas de transactions possibles sur ce point.

Que faire alors ? la réponse est facile. Agrandir en achetant du terrain sur le derrière du théâtre. Cette proposition est fort raisonnable, partant très-admissible ; elle ne peut rencontrer qu'une objection, la voici : Avec le projet des commissions, on dépensera 1,200,000 fr. ; avec des acquisitions nouvelles, où s'arrêtera la dépense ? — Nous pensons qu'elle pourrait s'élever à 14 ou 1,500,000 fr. Ce chiffre est exorbitant, nous en convenons ; mais si l'on ne peut rien faire de durable, de beau, d'utile qu'à ce prix, on doit passer par là ou s'abstenir. — Pour nous résumer, le théâtre secondaire de Lyon doit contenir 1,800 places au moins si on consulte les goûts du public et les habitudes de la population de Lyon.

Tout projet qui ne donnera pas ce nombre de places ne sera qu'un projet vicieux, car on restera dans le provisoire. De ce point de vue le projet-Falconnet doit être écarté, le projet des commissions adopté et modifié.

Si, dans l'état actuel de nos finances, on s'effraie de dépenser 14 à 15 mille francs pour la construction d'une salle en harmonie avec l'état de nos mœurs et de nos besoins, on doit alors acheter purement et simplement la salle du Gymnase, y envoyer des vitriers-peintres et des balayeurs, la faire badigeonner, et la garder telle qu'elle est jusqu'à des temps plus prospères.

Il n'y a, selon nous, que deux voies à suivre, à savoir : l'état actuel, ou une construction vaste, en harmonie avec les progrès scéniques.

GRAND-THÉÂTRE.

CHRONIQUE MUSICALE.

L'admission de Mlle Pauline Gobert, rôles de dugazon, complète enfin la troupe de l'opéra. Tous les cadres sont actuellement remplis. Le sont-ils tous convenablement, et à la plus grande satisfaction du public ? Bien qu'à l'égard de plusieurs artistes la critique puisse encore avoir large part, nous pouvons cependant affirmer que, de toutes les villes de province, Lyon est incontestablement celle qui présente maintenant la meilleure composition d'opéra.

M. Siran est sensiblement en progrès. Ses notes de tête acquièrent de jour en jour plus de sonorité et de souplesse. Quant à sa voix de poitrine, tout en conservant son ampleur et sa puissance, elle gagne encore en limpidité et en fraîcheur. Sans doute, nous ne prétendons pas dire que son talent ne laisse pas encore beaucoup de choses à désirer, mais nous pensons qu'il possède aussi de rares et éminentes qualités qui compensent largement les défauts qu'on peut lui reprocher. Il nous semble que quelquefois, en écoutant cet artiste, on se préoccupe un peu trop de ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans sa méthode, dans sa voix, de goûter ce qu'il y a de puissant et d'entraînant dans sa voix. C'est en province le seul homme maintenant qui puisse convenablement suffire, dans la même semaine, à Robert, aux Huguenots et à la Juive.

M. Vernet gagne chaque jour dans la faveur du public. Il y a souvent du charme dans cette légère voix de tête. Cet artiste est une excellente acquisition, et avec lui pourront disparaître à la scène plusieurs gracieuses et spirituelles partitions jusqu'à présent trop délaissées. Pour notre part, nous le remercions d'avoir repris le *Comte Ory*, le *Barbier* et le *Philtre*. Pourquoi pas aussi quelques vieux opéras de la bonne école, plutôt que l'ennuyeux *Châlet* ?

Si Mlle Minoret se montre à la hauteur des beaux rôles de Valentine et de Rachel, et enfin de tout rôle qui demande de l'âme, de la chaleur et de la passion, combien aussi elle laisse loin derrière elle Mlle Toméoni dans les ouvrages qui veulent de la

On a combattu l'utilité des théâtres. Rousseau a soutenu cette thèse ; c'est une de ses erreurs. Si Rousseau avait été conseiller municipal, nous doutons fort qu'il eût persisté dans cette opinion. D'ailleurs, *vox populi, vox Dei* ; eh bien ! le peuple aime les spectacles, veut des spectacles, pourquoi s'opposer à ce genre de délassement ? Sans doute la nourriture qu'il puise dans les théâtres est quelquefois bien superficielle, bien peu morale : c'est un mal ; on y remédiera, nous l'espérons : — le pain et la viande que le peuple consomme ne sont pas toujours sains et nourrissants ; est-ce à dire qu'il faille supprimer le pain et la viande, et lui donner une autre nourriture ?

Parmi les couleurs tranchées ou les nuances imperceptibles des partis, l'observateur découvre deux classes d'indifférents bien distinctes : la première comprend les indifférents par calcul ; la seconde les indifférents par découragement. Les indifférents par calcul appartiennent généralement à la France industrielle et commerciale. Ces hommes qui forment une imposante majorité escortent d'ordinaire les clés de la ville ; ils sont de droit au vainqueur. La paix, indispensable à leur crédit, à la sûreté de leurs affaires, à l'extension de leurs richesses, ne se développe qu'à l'ombre d'institutions stables ; les émeutes, les agitations la perdent ou la compromettent, il n'est donc pas étonnant que ces hommes sans principes défendent, entre le comptoir et la bourse, le pouvoir actuel où reposent toutes les garanties de leur ambition. Ces hommes s'inquiètent fort peu de la liberté de la presse, de la liberté individuelle. Ils sont sûrs de lire chaque matin leur journal ministériel, et pleins de confiance dans la modération de leurs opinions, ils dorment tranquilles à l'abri de la police et des visites domiciliaires. Loin d'exiger la réalisation des promesses de juillet, ils trouvent que la révolution a beaucoup trop donné, et ils lui feraient grâce bien volontiers de la garde nationale et du jury, ces deux précieuses conquêtes de nos luttes sanglantes. Du reste, ces hommes sont patriotes. Ils ont sur leur cheminée une petite statue de Bonaparte ; ils prétendent hardiment que la France mettra quand elle le voudra la Russie dans sa poche, mais ils demandent en attendant que le budget de la guerre soit affecté aux chemins de fer.

Les indifférents par découragement n'ont pas toujours été indifférents. Il fut une époque où, enthousiastes du progrès, ils rêvaient dans notre organisation de grandes améliorations matérielles et morales. Leurs dernières espérances s'éteignent par impuissance au sein de projets généraux. Entourés d'une apathique bourgeoisie peu soucieuse de gloire, de dignité, d'indépendance nationale, et encore moins soucieuse de protéger les droits acquis, ils se virent seuls, absolument seuls pour attaquer le pouvoir, l'empêcher de mutiler nos privilèges, et l'interroger sévèrement sur ses tendances rétrogrades. Malheureusement ces nobles intelligences combattaient avec les armes loyales de la justice et de la raison, armes sans force à la cour où il n'est pas un seul petit secrétaire d'ambassade qui ne porte contre elle une cuirasse à toute épreuve. Assaillis de tous côtés par une nuée de gens masqués qui les accusaient de mauvaise foi et de soif de sang, les véritables défenseurs de l'ordre furent forcés de renoncer au légitime héritage dont les bornes étaient tracées par les tombes de leurs frères, et maintenant, assourdis sur leurs bagages, ils attendent tristement l'heure où la nation aura, elle aussi, son tribunal et ses juges à Berlin.

Nous sommes plongés dans une coupable léthargie. Rien ne nous émeut, rien ne nous réveille, ni le *Te Deum*, ni les cloches funèbres. Insensibles aux touchants souvenirs, aux monuments de l'histoire, aux grandes commémorations, pour nous tous les jours se ressemblent, le tout est de les bien employer à chiffrer, compter, supputer, en mesurant la probité aux lignes douteuses d'un code dont l'habile interprétation consacre l'adresse des filous et l'impudence des charlatans.

Les journaux ministériels, dans la crainte des vents contraires,

souplesse, de la flexibilité et, pour ainsi dire, de l'esprit dans la voix ! Si Mlle Minoret se trouve à l'aise dans un chant large et dramatique, sa voix manque, en général, de ce caractère vif, gai, pétulant, indispensable pour chanter convenablement le *Barbier*, le *Comte Ory*, le *Serment*, l'*Ambassadrice*, enfin toute musique éminemment légère et gracieuse. Ce n'est pas que ses roulades et ses fioritures soient cependant sans charme ; mais elle est dépourvue de ce *brío*, de ce mordant dont la Sontag était le plus parfait modèle. Cependant Mlle Minoret travaille, et beaucoup. Déjà on a pu s'apercevoir de quelques progrès dans sa vocalisation ; mais il nous semble qu'elle n'est pas tout-à-fait dans la bonne route, à l'allure un peu surannée de la plupart de ses fioritures. On ne sent pas là l'école des Grisi, des Cinti et des Bordogni.

Mlle Sallard n'a jamais plus travaillé les roulades qu'en ce moment ; mais si son chant ne manque pas d'esprit et d'intentions fines, on peut l'accuser de mollesse et d'uniformité.

M. Gustave Biès, à ce qu'il paraît, tient beaucoup à ses trilles et à ses cadences. Nous pensons cependant qu'il ferait sagement d'en être sobre. Il est vrai que Tamburini, Lablache et Levasseur s'en permettent souvent ; mais ces messieurs vocalisent encore une ou deux heures par jour. A ce propos, nous recommandons à M. Biès, et à tout chanteur provincial ou parisien, les études auxquelles se livrait Mlle Malibran. Il faut cependant convenir que M. Biès tient maintenant à honneur de chanter juste, à en juger par sa manière d'écouter l'orchestre. La voix de cet artiste est vraiment assez belle pour qu'il puisse un jour en espérer de grands résultats, s'il veut l'assouplir et lui donner plus d'expression.

Mlle Pauline Gobert a une toute petite voix, une toute petite figure sur un tout petit corps. Cet ensemble cependant ne manque pas de justesse, de charme et d'esprit. On pourrait reprocher à cette voix quelques notes d'un timbre un peu aigre, une méthode parfois d'un laisser-aller qui peut convenir au vaudeville, mais qui, à coup sûr, est blâmable dans l'opéra. Malgré ces défauts, Mlle Pauline Gobert, avec de la bonne volonté et un peu plus de conscience de la bonne musique, peut

se réjouir de ce calme plat. Ils ont grand tort, selon nous, et ne comprennent guère la situation ; ils s'imaginent avoir jeté l'ancre, et ils sont engravés. Sans doute l'opposition peut tourmenter les voiles et faire louvoyer, mais en louvoyant on arrive, et l'on n'arrive jamais en restant sur place. Le naufrage le plus terrible de notre siècle n'a pas eu lieu pendant l'orage, mais par un beau soleil et sur un banc de sable qu'on n'avait pas soupçonné. (Courrier de Saumur.)

EAUX A DISTRIBUER A LYON.

Lyon, le 8 août 1838.

Monsieur le rédacteur,

Lorsque, dans votre journal du 1er juillet dernier, j'ai élevé des doutes sur les moyens de clarifier d'une manière complète et absolue neuf millions de litres d'eau du Rhône à distribuer journellement à Lyon, j'avais lu le rapport de M. Arago sur les procédés de filtration que notre conseil municipal a adoptés. J'avais entendu un témoin respectable, un de nos compatriotes, qui aurait assisté, l'automne dernier, à des expériences de ce filtrage faites à l'Hôtel-Dieu de Paris par M. Fonvielle, en présence de M. Jaminet, son concurrent ; ce témoin aurait recueilli quelques paroles échangées et quelques aveux échappés dans cette circonstance. Je savais que le système de filtration Fonvielle n'a prévalu sur celui qui lui était opposé que parce qu'il peut opérer sur de grandes masses, et non parce qu'il épure mieux ; ce qui n'est pas une preuve de l'efficacité absolue du procédé imposé à l'entrepreneur des eaux à distribuer à Lyon. Je savais que, pour des masses d'eau à fournir filtrées à une population immense, il ne fallait pas assimiler le Rhône à la Seine.

La Seine ne se trouble que par les pluies un peu abondantes et par le dégel, c'est-à-dire pendant une partie minime de l'année ; tandis que le Rhône devient bourbeux, non-seulement dans les mêmes circonstances, mais encore sous l'influence de la fonte des glaces et des neiges qui avoisinent sa source, c'est-à-dire qu'il est le plus souvent trouble.

Je savais que le filtrage journalier de neuf millions de litres d'eau du fleuve, au prix d'un quart de centime par hectolitre, coûterait 82,125 fr. par an ; que la masse de boue à séparer de ces eaux ne serait pas moindre de 180 quintaux par jour, en supposant qu'elles ne charrient qu'un millième de matières étrangères. Je savais que les eaux de sources, auxquelles on a préféré les eaux du fleuve pour notre service public et particulier, ont dans toutes les saisons une température invariable de 11 degrés Réaumur, température qu'elles ne pourraient que conserver en nous arrivant par un canal souterrain pratiqué à une profondeur de 100 pieds ; tandis que l'eau du Rhône, qu'on distribue depuis sept ans dans le quartier du nord au moyen de la machine hydraulique, est à plus de 18 degrés, quand notre atmosphère est à 25, comme dans la majeure partie de l'été. Je savais que cette même eau, dans la saison rigoureuse, s'échappe de nos fontaines avec 2 ou 3 degrés seulement de température, et qu'elle passe rapidement sur notre pavé à l'état de glace quand le thermomètre est un peu au-dessous de zéro, tandis que les eaux de sources, non-seulement ne gèleraient pas à un degré aussi minime de froid, mais encore résisteraient quatre fois mieux à la congélation dans les cas d'abaissement plus sensible de la température. Je savais que le reproche qu'on faisait aux eaux de sources de n'être pas en quantité suffisante était mal fondé, parce qu'il m'avait été démontré qu'il existe au nord de Lyon, dans un rayon de deux à trois lieues, — et non pas seulement à Royes, comme on l'a dit dans l'intention de prouver cette insuffisance, — quatre ou cinq cours d'eau pouvant fournir de 15 à 20 millions de litres par jour. Je savais que Paris, s'il avait eu à ses portes de pareilles eaux en quantité correspondante à ses besoins, n'aurait jamais permis qu'on délibérât sur la question de savoir s'il fallait prendre ces eaux de préférence à celles de la Seine, même filtrées très-exactement.

La compagnie française du filtrage paraît avoir cette conviction. Elle nous dit au commencement de son prospectus :

tenir fort convenablement l'emploi des dugazons et des pages.

M. Lesbros a chanté dernièrement le rôle de Figaro du *Barbier de Séville* d'une manière fort satisfaisante. Nous le répétons encore, il est vraiment fâcheux que M. Lesbros ne veuille pas étudier sérieusement et sortir de la fausse voie où il se trouve. Il y a chez cet artiste de précieuses qualités de voix et beaucoup d'intelligence : il s'agirait de tirer de tout cela meilleur parti.

Depuis quelque temps les chœurs se négligent beaucoup, et chantent souvent faux. Nous ne saurions attribuer cela qu'à l'orchestre qui est loin de donner l'exemple des nuances et de la justesse des intonations. Le chef d'orchestre n'a pas toujours la mémoire exacte des mouvements ; il les prend trop lentement, mais le plus souvent trop précipités, heureux encore quand il conserve le même mouvement durant tout le morceau.

Les instruments à vent persistent à vouloir couvrir par le bruit les voix et les instruments à cordes. Observation plus exacte des nuances, unité dans les mouvements, moins de bruit de la part des instruments à vent, plus d'énergie et de brillant chez les instruments à cordes, voilà ce qu'on est en droit de demander à M. Bovery. Bien que cet artiste ait écrit à un journal de cette ville qu'il a reçu des félicitations de M. Duprez pour la manière habile dont il conduit son orchestre, nous lui conseillons, dans l'intérêt de son avenir et du public, de ne pas vivre plus longtemps sur les éloges complaisants de l'illustre ténor. Bien qu'au dire de M. Bovery, le ténor Duprez soit assez grand pour faire peu de cas de la presse, nous ne le croyons pas cependant assez grand encore pour donner des passeports de supériorité, voire même d'immortalité, sans contrôle aucun.

Le Grand-Théâtre, depuis quelque temps, donne vraiment signe d'activité. — On annonce, pour la semaine prochaine, le *Domino noir*. — On a donné en peu de jours *Robert*, le *Pré-aux-Clercs*, le *Barbier*, le *Philtre*, le *Comte Ory*, le *Dieu et la Bayadère*. — Ligier a commencé le cours de ses représentations par *Louis XI*. — Il n'y a que le ballet qui reste toujours plongé dans son heureuse somnolence. Il vit toujours sur la lampe usée d'Aladin. EUGÈNE D.

« Un important problème a été de tout temps proposé aux hommes qui s'occupent d'hydraulique, à savoir : corriger ou suppléer la nature dans les circonstances où elle refuse des eaux potables à certaines localités. » Or, la nature n'en a pas refusé à la nôtre, puisque d'une petite distance, et avec un simple canal de dérivation, nous pouvons en avoir d'excellentes, et en quantité plus grande que celle que nous demandons. Je savais que M. Arago avait dit dans son rapport : « L'avantage d'une plus grande pureté dans les eaux de rivières, considérées chimiquement, est au reste bien plus que compensé par leur manque habituel de limpidité. » Il aurait pu ajouter : et de fraîcheur. Je savais que ce savant avait répété avec complaisance ce propos : « L'eau, comme la femme de César, doit être à l'abri du soupçon. » Telle n'est pas celle du Rhône, même filtrée. Je savais que la ville de Lyon, devenant propriétaire, au bout d'un bail d'une cinquantaine d'années, de tous les moyens qu'aurait d'abord exploités la compagnie créatrice, si elle traitait avec les possesseurs des sources du nord de notre localité, resterait avec la propriété de ces sources et de leur canal de dérivation; qu'elle n'aurait plus qu'à jouir sans inquiétude et gratuitement d'un si grand avantage; tandis qu'en adoptant le système d'élévation mécanique et de filtration des eaux du Rhône, elle grevait éternellement notre postérité, uniquement pour le service de ses eaux, d'un impôt annuel de 248,000 fr., savoir : 166,000 fr. pour intérêts de frais d'établissement, frais d'administration, chauffage, machines, etc., ainsi que vous en avez fait vous-même le calcul, Monsieur le rédacteur, dans un de vos précédents numéros; plus, 82,000 fr. pour le filtrage annuel, dont vous n'avez pas parlé.

J'avais donc l'espoir de ne pas passer pour téméraire et de ne désobliger personne en écrivant deux mots sur la question qui s'agitait devant nos autorités; il n'en a pas été ainsi, et, dans votre journal du 10 juillet dernier, M. Mareschal, directeur de la compagnie française du filtrage à Paris, suppose de la manière la plus polie que j'ai jugé la question sans connaître toutes les pièces du procès, notamment le rapport de M. Arago sur le procédé Fonvielle, et il trouve mauvais que je censure la décision du conseil municipal, décision qu'il appelle d'une manière tout-à-fait désintéressée une œuvre de lumière, de conscience et de zèle.

Je remercie M. Mareschal de l'indulgence avec laquelle il veut bien me traiter. Je m'incline devant la haute science de MM. Arago, Gay-Lussac, Magendie et Robiquet, dont je me fais gloire d'avoir été le disciple. Mais ces quatre savants, dont on invoque le témoignage infiniment respectable, ont-ils été appelés à juger la question que nous discutons? ont-ils fait autre chose que de rendre un compte avantageux d'un procédé de filtration qu'ils ont étudié consciencieusement et qu'ils proclament comme le meilleur de ceux qui peuvent s'appliquer à de grandes masses, ce que je ne veux pas contester?

Qu'on soumette à ces princes de la science, qui ne sont pas moins désintéressés que moi dans cette affaire, les faits et les considérations que je viens de faire valoir; et qu'ils veuillent, au profit de notre population si nombreuse, si intéressante, résoudre la question suivante qui découle naturellement de ces faits et de ces considérations. « La ville de Lyon peut se procurer pour son service public et particulier, par la simple dérivation de plusieurs sources rapprochées, fournissant ensemble bien au-delà de ce qui est nécessaire à ses besoins, des eaux d'une quantité, d'une qualité, d'une température qui ne varient jamais; eaux aussi salubres au moins, pour ne pas dire plus, que celles du Rhône parfaitement filtrées, et toujours plus fraîches qu'elles dans la saison chaude. Ces eaux de source lui seraient distribuées d'abord, puis acquises à des conditions infiniment plus avantageuses que celles du Rhône, qu'on se propose d'élever et de filtrer éternellement à grands frais pour ce service... Lesquelles doit-elle préférer? » Je ne veux pas faire à mes anciens maîtres l'injure de supposer qu'ils hésitassent un instant à conseiller de prendre les eaux de sources. Et pourtant les eaux de sources ont été exclues par notre conseil municipal.

A. CHAPEAU.

Depuis qu'il est sérieusement question de donner des eaux publiques à Lyon, plusieurs compagnies se sont formées dans le but d'obtenir la concession du privilège. La concurrence ne manquerait pas, dans le cas où les magistrats et conseillers municipaux comprendraient assez peu les intérêts de la ville pour ne pas laisser l'exploitation entre les mains de l'administration. Nous avons essayé de jeter quelque lumière sur cette question, et l'on nous rendra, nous l'espérons du moins, la justice de convenir que nous l'avons traitée dans un but d'intérêt général, sans nous préoccuper des intérêts particuliers qui se rattachent à sa solution. Tout en critiquant la rapidité de la discussion et du vote qui ont eu pour résultat l'adoption des eaux du Rhône, nous avons dû prendre la question dans les termes où elle était posée, et ne pas l'embarrasser en combattant sans utilité une décision prise, et que, du reste, aucun motif de salubrité ne nous faisait condamner; car, nous l'avons dit et nous le répétons, nous voulons de l'eau de bonne qualité et en quantité suffisante; peu nous importe qu'elle vienne du Rhône ou de Royes. Nous la voulons à peu de frais, et nous avons prouvé que, loin d'être une dépense pour la ville, la fourniture des eaux sera une branche de revenu. MM. les propriétaires de Royes croient avoir à se plaindre du conseil municipal qui les a éliminés de la concurrence; ils peuvent attaquer sa décision devant l'autorité supérieure. Ils prétendent que les eaux de Royes sont meilleures que celles du Rhône. C'est là ce que devra constater l'analyse des gens de l'art, officiellement nommés dans ce but; car, jusqu'à présent, il a été seulement établi que ces eaux étaient à peu de chose près aussi bonnes que celles du Rhône, mais nullement supérieures. En admettant aujourd'hui la lettre de M. Chapeau dans nos colonnes, nous ne nous faisons donc nullement les défenseurs des prétentions de ces messieurs, et nous croyons devoir la faire suivre de quelques réflexions.

Nous ne contesterons à M. Chapeau ni la connaissance de tous les faits qu'il énumère, ni les aveux dont il se fait des armes; nous ne discuterons pas sur les prétendus cent quatre-vingts quintaux de boue déposée par les eaux; nous ne lui demanderons ni comment il se fait que toutes les pompes des quais du Rhône, qui sont à quatre-vingts ou cent pieds du fleuve, donnent toutes et en tout temps une eau pure et limpide qui vient du Rhône, ni pourquoi un réservoir établi par la ville verrait pour lui seul se troubler les eaux qui arrivent clarifiées, au travers du gravier du quai, dans tous les puits; nous ne lui expliquerons pas que la terre déposée par les eaux dans un second filtre en est facilement expulsée par l'action combinée de plusieurs courants agissant en sens contraires, et qu'après l'établisse-

ment de l'appareil, le filtrage ne coûte rien; nous ne lui ferons pas remarquer l'impossibilité matérielle d'un canal souterrain pratiqué à cent pieds de profondeur pour conserver la température invariable des eaux de Royes; il sait aussi bien que nous que ces eaux s'échappent par le versant occidental de cette chaîne de montagnes qui vient se briser à Lyon au bas de la Grande-Côte, et que, pour faire dans ces montagnes un canal enfoncé de tous côtés à cent pieds en terre, il en coûterait des millions; nous ne nierons pas qu'il y ait au nord de Lyon des sources qui peuvent fournir l'eau nécessaire à cette ville, quoique ces sources ne soient ni à Royes ni à Neuville dont toutes les eaux réunies ne formeraient pas la moitié de la quantité voulue; nous ne lui ferons pas observer que le peu de hauteur de ces sources que l'on veut faire dériver imposera peut-être l'emploi d'une machine à vapeur pour fournir d'eau la zone supérieure de la ville; nous ne relèverons ni la bizarrerie du raisonnement qui nous fait grever la postérité d'un impôt, lorsqu'au contraire nous établissons le bénéfice à faire, ni l'injustice qu'il y aurait à appeler impôts des frais d'exploitation qui assureraient un revenu six fois plus élevé que leur chiffre.

Toutes ces questions ne sont que secondaires, et la principale la voici :

Nous avons établi, dans notre dernier article sur les eaux de Lyon, que la ville, en faisant construire elle-même les machines nécessaires à l'élévation et à la distribution des eaux publiques et particulières, se créerait en quelques années un revenu net d'au moins 477,000 fr. (Voir le Censeur du 18 juillet.) Ce chiffre, nous le maintenons, et nous continuerons à croire notre système préférable à tous les autres jusqu'à ce qu'il en ait été proposé un qui donne à la ville des recettes plus considérables. Nous verrons avec plaisir faire des propositions à cet égard. Que MM. les propriétaires des sources de Royes fassent connaître leurs prétentions afin que nous puissions les juger. Ils veulent, assurent-ils, rendre la ville propriétaire de leurs sources après l'exploitation par eux d'un privilège de cinquante années. Qu'ils disent officiellement à quelles conditions ils feront ce marché; qu'ils s'expliquent sur la question de savoir combien ils demandent pour la fourniture des eaux publiques, combien ils offrent pour le privilège de la fourniture des eaux particulières, et alors nous comparerons. Si les conditions qu'ils feront à la cité sont plus favorables que le système que nous proposons; si le revenu que la ville devra se créer par la fourniture des eaux particulières est plus considérable; si les frais d'entretien du canal et des machines sont moins élevés dans leur système que dans le nôtre, la raison publique se prononcera, et nous-mêmes nous appuierons franchement des propositions favorables à la ville, car nous ne défendons que l'intérêt public et nullement les intérêts privés.

Ce que nous demandons est juste, MM. les propriétaires de Royes auraient dû le sentir et prendre l'initiative.

Si nous nous en rapportons à la lettre de M. Chapeau, il ne serait question de rien moins que d'un privilège de cinquante ans. Or, comme la ville perdrait pendant environ quarante-cinq ans les quatre cent soixante-dix-sept mille francs qu'elle peut gagner annuellement en exploitant elle-même, il s'en suivrait que, sans compter aucunement les intérêts, elle aurait fait en faveur de la compagnie des eaux de Royes, comme en faveur de toute autre qui lui demanderait un privilège semblable, un léger sacrifice de vingt-un millions quatre cent cent soixante-cinq mille francs ! Cela vaut, ce nous semble, la peine d'y songer. Nous ne pouvons donc qu'engager MM. les propriétaires de Royes à faire connaître les conditions auxquelles ils traiteraient dans le cas où la décision du conseil municipal ne serait pas maintenue; jusque-là on aura le droit de penser que si ces conditions étaient bien favorables, ils n'hésiteraient pas à les rendre publiques afin de gagner au moins l'opinion.

AFFAIRE DU LIBÉRAL DU NORD.

Le jugement dans l'affaire qui s'est entamée par la saisie des presses du *Libéral du Nord* a été rendu hier. On sait que M. Delebecque, gérant du journal; M. Dubois, postulant le brevet d'imprimeur, et M. Jacquart, imprimeur breveté, avaient seuls été renvoyés devant la justice, après une instruction qui paraissait d'abord vouloir s'étendre à un grand nombre d'autres personnes qui avaient concouru à faire les fonds nécessaires à l'achat de l'imprimerie du *Libéral*.

Le jugement, dont nous ne connaissons pas encore les considérants, condamne MM. Delebecque et Dubois CHACUN à dix mille francs d'amende et six mois d'emprisonnement, comme coupables du double délit de détention d'objets et ustensiles d'imprimerie et d'imprimerie clandestine, aux termes de l'article 13 de la loi du 21 octobre 1814. Les presses et tout le matériel de l'imprimerie sont confisqués. M. Jacquart, imprimeur breveté, sous le nom de qui le *Libéral* s'imprimait, et dont le nom paraissait sur tous les produits de l'imprimerie, a été déclaré non coupable.

Il va y avoir appel de ce jugement, de même que l'on a appelé du jugement précédent qui a condamné M. Delebecque à un mois de prison et à 500 fr. d'amende pour son article sur la chambre des pairs.

CONDAMNATION DE LA FEUILLE DE CAMBRAI.

La *Feuille de Cambrai* a été condamnée comme le *Libéral*, comme le *Progrès*, comme la *France septentrionale*.

Hier, dit ce journal, nous avons été prévenus qu'une circonstance imprévue déterminait le tribunal à vider son délibéré. Nous nous sommes rendus à l'audience civile, et nous avons entendu M. le président lire le jugement suivant :

« Considérant que la parie à une double attribution, que la première est de concourir à la confection des lois, que la seconde consiste à remplir des fonctions judiciaires dans les circonstances prévues; que l'une ne peut être exercée que durant le temps des sessions, que la seconde peut l'être en tout temps, même lorsque les pouvoirs législatifs sont dissous; que, dans le premier cas, la réunion des pairs constitue un corps politique, une partie essentielle de la puissance législative connue sous le nom de chambre des pairs; que, dans le second, elle forme une véritable cour de justice désignée sous le nom de cour des pairs, appelée à prononcer sur des questions judiciaires et à rendre des arrêts;

» Considérant que l'article 10 de la loi du 9 septembre 1835 a consacré le secret des délibérations intérieures des cours et tribunaux, que les termes sont généraux et absolus, et qu'ils s'appliquent aussi bien à la cour des pairs qu'aux autres cours et tribunaux;

» Considérant qu'en énonçant les différentes discussions qui ont eu lieu dans la délibération intérieure de la cour des pairs, qu'en désignant les noms des pairs qui ont parlé et le sens du chiffre de la minorité sur la question de culpabilité, les articles incriminés ont rendu compte de la délibération intérieure de la cour des pairs, que, par là, il a été contrevenu à la défense de l'article 10 de la loi du 9 septembre 1835;

» Le tribunal, faisant droit, condamne le sieur Lefebvre à un mois d'emprisonnement et par corps à 500 fr. d'amende et aux dépens. »

TOULOUSE, 2 août. — L'affaire du général Brossard sera jugée le 24.

On parle de l'arrivée du maréchal Clauzel, des lieutenants-généraux Berthezène et Bageaud, et du maréchal-de-camp Leydet. Les membres du conseil ne sont pas encore connus. M. Boinvilliers, avocat du barreau de Paris, est chargé de la défense. A côté de lui seront deux avocats distingués du barreau de Perpignan, MM. Parès et Lafabrique. Il paraît que beaucoup d'étrangers viendront assister à ces débats qui seront d'un haut intérêt.

AVIS.

On peut prendre connaissance au secrétariat de la mairie de Lyon des programmes de deux concours qui seront ouverts le 20 octobre prochain et le 2 novembre suivant, le premier pour la chaire d'anatomie à l'école royale vétérinaire d'Alfort, l'autre pour la place de professeur adjoint à l'école vétérinaire de Lyon.

Moustapha-Ben-Mohammet-Monkalech, ancien bey de Tlemcen, et son lieutenant, Ben-David, sont arrivés lundi soir à Lyon. Mardi, dans la matinée, ils ont visité différents établissements de la ville.

ALGÉRIE. — Le courrier de Constantine à Bone ayant été pris par les Arabes, on est sans nouvelles de cette ville, bien qu'un nouveau courrier ait été immédiatement expédié, mais peu de personnes ont eu le temps de refaire leur correspondance. Voici les détails que donne sur l'arrestation du courrier une lettre de Bone reproduite par le *Toulonnais* :

« Le dernier courrier de Constantine n'étant pas arrivé le jour ordinaire, nous avons éprouvé sur son sort de vives inquiétudes, et malheureusement elles se sont trouvées fondées. Les dépêches ont été enlevées, des hommes tués, et des personnes qui attendaient des mandats éprouveront des pertes qu'elles répareront difficilement. L'escorte a été attaquée par environ cent cavaliers arabes, et, chose extraordinaire, les spahis, au nombre de seize ou dix-huit, n'ont perdu que deux hommes; ils se sont d'abord battus en désespérés, puis, accablés par le nombre, ils se sont recommandés à la vitesse de leurs chevaux qui les ont arrachés à une mort presque certaine. Tout cela s'est passé à trois lieues environ de Constantine.

« Le second courrier annonce que la colonne mobile se disposait à partir pour obtenir satisfaction de la tribu des Aractas, à laquelle appartiennent les assassins. Si ceux-ci ne sont pas punis immédiatement, cette tribu recevra une punition exemplaire. »

C'est le général Négrier qui se préparait à donner cette leçon aux Arabes. Mais avant qu'il eût pu en venir à bout, il aura vu arriver son successeur. Le général Galbois était à Bone le 22, et il allait partir pour Constantine sous l'escorte de deux escadrons de cavalerie.

— Voici quelques détails sur la nouvelle entreprise d'Abd-el-Kader; ils prouvent toute la fermeté de cet homme et la portée de ses vues politiques :

« Abd-el-Kader est toujours dans le désert. Quoiqu'il n'ait pas réussi dans son entreprise contre Schelella et Ain-Madi, il tient ces deux villes bloquées, s'empare de tout ce qu'il trouve aux champs, et recrute des auxiliaires en attendant l'arrivée des secours qu'il a demandés. Les Arabes sont convaincus que ces deux villes succomberont, attendu que l'émir peut compter sur les gens du désert.

« Quelques pièces d'artillerie ont été dirigées sur les montagnes de Hagar, gardées par des défilés si étroits que deux hommes ne pouvaient y passer de front. C'est là que l'émir a mis ses trésors et d'immenses approvisionnements sous la garde des scheicks, ses parents et ses meilleurs amis. Les montagnes de Hagar sont à trois journées au-dessus de Tlemcen. Abd-el-Kader agit-il ainsi pour avoir à sa portée des moyens de succès contre Schelella et Ain-Madi? ou bien est-ce un lieu de retraite qu'il a choisi pour s'y réfugier si la guerre éclatait de nouveau et lui était contraire? C'est ce qu'on ne saurait dire. »

(Extrait d'une autre correspondance.)

« On conçoit aisément le but que veut atteindre l'émir en s'emparant d'Ain-Madi. Cette ville commande à une vaste étendue de pays, et est très-bien fortifiée. Abd-el-Kader pourrait y établir le siège de sa puissance si nous parvenions jamais à le refouler au-delà de l'Atlas, et il pourrait nous braver impunément, car il trouverait sous les remparts de sa capitale un refuge inviolable, et dans les sables du désert un obstacle que nous ne voudrions jamais surmonter.

« Celui qui commande dans Ain-Madi porte, comme Abd-el-Kader, le titre de sultan; c'est un homme jeune, courageux et habile; il est neveu de l'empereur de Maroc et s'appelle Ben-Tingieri. Il compte sur ses remparts plus de 4,000 hommes de troupes. Il est très-riche et très-puissant, en ce qu'il commande à huit villes principales dont Ain-Madi est la capitale, à savoir : à Bouzab, Gourara, Schelella, Bousoumroum, L'Kadra, Touella et L'Gerid (ou la ville aux palmiers), qui est aussi importante qu'Oran; Ain-Madi est aussi grande qu'Alger. »

Paris, 6 août 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une nouvelle fort grave paraît devoir compliquer de nouveau les relations de la France avec la diète helvétique. On se rappelle les négociations infructueuses faites par M. Molé pour obtenir l'expulsion de la Suisse du prince Louis-Napoléon, ou pour décider ce jeune homme à quitter volontairement le sol qui l'avait adopté. Le cabinet français, après bien des démarches qui n'avaient abouti à aucun résultat, semblait avoir renoncé à ses prétentions; vint ensuite le procès Laity qui engagea le ministère français à reprendre ses anciens projets d'expulsion. On négocia encore pendant quelque temps d'une manière fort indirecte, mais enfin on annonce aujourd'hui que M. Molé s'est décidé à agir ouvertement, et qu'une note officielle a été remise à la diète pour demander le renvoi du prince des états

belvétiques. Cette note est conçue en termes fort modérés, mais M. Molé aurait fait connaître de vive voix à M. Tschann, chargé d'affaires suisse, qu'il était résolu à poursuivre jusqu'au bout et par tous les moyens possibles l'exécution de la mesure d'extradition qu'il provoquait.

Cette affaire peut assurément devenir fort grave. La Suisse a cédé, il est vrai, dans l'affaire Conseil et lorsqu'il s'agit de réfugiés étrangers; mais elle paraît plus que jamais déterminée à résister à toutes les injonctions diplomatiques, du moment où il s'agit d'un citoyen de la république.

On assure qu'avant de faire sa réclamation officielle, M. Molé a ouvert des négociations avec les cabinets du Nord, afin de s'assurer de leur concours, dans le cas où il faudrait recourir à des mesures énergiques. On pourrait donc s'attendre à un nouveau blocus des états de la confédération.

Il y a une bien grande imprudence de la part de M. Molé à s'engager dans une semblable affaire, dans un moment où les affaires étrangères présentent déjà des difficultés graves du côté de l'Orient, de la Belgique et de l'Espagne. L'expérience a prouvé combien le prince Louis compta peu de partisans en France. S'il est possible de lui former un parti qui n'existe pas encore, c'est en continuant le système de persécution qu'on paraît avoir adopté.

Le sous-intendant militaire de Dieppe a reçu l'ordre de préparer à Eu un logement pour 500 hommes de troupes. La famille royale doit partir pour Eu après l'accouchement de la duchesse d'Orléans.

Un événement déplorable est arrivé à M. Dussaulx, député de la Gironde, pour l'arrondissement de La Réole. Il revenait de la campagne dans un cabriolet avec M^{me} Dussaulx, le cheval s'est emporté, M^{me} Dussaulx a eu la cuisse fracturée, et M. Dussaulx a eu l'épaule démise ou fracturée. (Courrier de Bordeaux.)

On lit dans une correspondance particulière d'Amsterdam du 3 août :

« Le gouvernement a reçu hier d'importantes dépêches de notre ambassadeur à Londres; elles annoncent que les plénipotentiaires réunis en conférence lui ont fait connaître le point auquel étaient arrivées leurs délibérations. Les membres de la conférence ont pensé à l'unanimité que, quant à la question territoriale, le traité des 24 articles devait recevoir son entière exécution; mais la question financière a fait naître des difficultés.

Les plénipotentiaires de Russie, de Prusse et d'Autriche ont soutenu les droits du roi Guillaume au partage de la dette d'après les bases des 24 articles.

La France, au contraire, comme on devait s'y attendre, a demandé de nouvelles bases de partage, se fondant sur l'état de guerre dans lequel, par la faute de la Hollande, la Belgique avait été obligée de maintenir son armée pendant près de sept ans.

L'Angleterre a, en quelque sorte, appuyé les prétentions de la Belgique sans cependant y mettre la même ardeur que la France. Le résultat des premières délibérations a été communiqué à M. Dedel, ministre hollandais à Londres. Il n'est pas difficile de prévoir la réponse du roi, bien qu'elle n'ait pas encore été expédiée. Le roi tiendra bon; il se plaindra de l'injustice qu'on lui fait; il soutiendra que, s'il n'a pas pu se résoudre à souscrire à des conditions onéreuses et indignes, il n'en résulte pas pour son adversaire le droit de lui imposer de nouveaux sacrifices. Tel sera le premier protocole qui ouvrira une série de notes interminables. »

On écrit de Bordeaux du 4 août :

« En procédant au débarquement des marchandises du navire l'*Alexandre*, on a trouvé des sacs tachés de sang en plusieurs endroits. La déclaration en a été faite par le directeur de l'entrepôt à M. le juge d'instruction qui a requis le dépôt des sacs dans son cabinet.

Cette découverte viendrait à l'appui des dépositions du cuisinier du bord. »

On écrit de Forbach :

« La brochure de M. Laity, confisquée par le jugement de la cour des pairs, est mise à l'index par le gouvernement, qui a ordonné sur toutes les frontières la surveillance la plus scrupuleuse pour saisir cet ouvrage que le parti bonapartiste fait imprimer clandestinement à Londres et à Bruxelles. »

On dit que M. le général Bernard doit partir dans quelques jours pour le camp de St-Omer, où il restera jusqu'à la fin du mois.

Raban a subi samedi dernier un interrogatoire pardevant le juge d'instruction. L'accusé persiste à garder le silence; il ne veut répondre à aucune question.

Voici une aventure assez piquante, arrivée dernièrement aux eaux de Bade :

Un jeune comte autrichien joue à la roulette avec un singulier bonheur, et en une seule séance il gagne 30,000 florins (60 et quelques mille francs); il renferme son or dans son secrétaire. Le lendemain il appelle son domestique; Fritz a disparu et les 30,000 florins aussi.

« Je suis volé ! s'écrie le jeune comte; je n'aurais jamais soupçonné Fritz capable d'une pareille action... Un vieux serviteur que je croyais si honnête et si dévoué ! » Au bout de huit jours Fritz reparut. « Ah ! vous voilà !... d'où venez-vous ? — De Vienne. — Et mes florins ? — Je pensais que vous continuiez à jouer avec cet argent et que vous le perdriez : je l'ai porté à Vienne; voici le reçu de monsieur votre père. » Il n'y a que les valets de chambre allemands pour de telles précautions.

Faits Divers.

Dans une réunion de chimistes anglais qui a eu lieu à Sunderland, il y a quelques jours, le docteur Robinson fit, en présence de ses collègues, une expérience qui excita l'étonnement et l'approbation générale. Il prit deux lapins vivants et leur versa sur la langue quatre gouttes d'acide hydrocyanique; les résultats de l'emploi de cette terrible liqueur furent immédiats. Les ani-

maux tombèrent sur-le-champ et ne se relevèrent plus; alors le savant docteur fit usage de son contre-poison, aussi efficace que simple. Il versa verticalement sur l'occiput et l'épine du dos des lapins de l'eau froide dans laquelle se trouvait un mélange de potasse, de nitre et de sel commun. L'effet fut magique, car il s'ensuivit une résurrection subite, et les deux lapins, après quelques minutes, gambadaient en pleine santé sur le tapis de la salle. Il est inutile de faire observer combien il est urgent de reproduire au plus tôt des découvertes aussi importantes à la sécurité publique.

BORDEAUX, 2 août. — Le 31 juillet, M. le commissaire de police du quartier, escorté de deux agents, s'est présenté à l'imprimerie de la *Guienne*. L'imprimeur était absent. M. le commissaire s'est informé des ouvrages qu'on imprimait, et a voulu lui-même inspecter les ateliers. Il a demandé avec instance si l'on n'imprimait rien autre chose que ce qu'on lui indiquait, et surtout si on faisait régulièrement les dépôts à la préfecture.

Ces questions causaient un certain étonnement aux personnes à qui elles étaient faites, et elles s'efforçaient de rechercher dans leur mémoire si quelque malheureux délit avait pu attirer sur l'imprimerie les soupçons de la police. Cependant, M. le commissaire a fini par déclarer qu'il n'y avait rien dans sa démarche de particulier à la *Guienne*, qu'il venait déjà d'inspecter plusieurs imprimeries, qu'il allait continuer ses inspections, et qu'il agissait ainsi d'après des ordres de M. le ministre de l'intérieur.

Reste à savoir maintenant quelle nouvelle panique a pu inspirer à M. de Montalivet l'idée de donner de pareils ordres.

Les détails suivants sur l'escadre égyptienne qui va se rendre sur les côtes de Syrie, et mouiller au port de Tripoli dans cette province, nous ont paru assez intéressants pour devoir être empruntés à la *Garde nationale* de Marseille.

Cette escadre se compose de 9 vaisseaux de ligne de 100 à 120 canons, 5 frégates, 5 corvettes, 6 bricks et un fort bateau à vapeur; total, 25 bâtiments. Elles est abondamment pourvue de munitions de guerre. On dit que chaque vaisseau a plus de 4,000 coups à tirer. Méhémet-Ali a tellement à cœur de réunir toutes ses forces navales que le vaisseau n° 6, qui fait deux pouces d'eau à l'heure dans le port, a également rallié l'escadre. Ce navire est l'un des plus beaux de la flotte; il porte l'amiral Motus-Pacha. Le vaisseau n° 5, commandé par M. Hussar, officier supérieur de la marine française sous l'empire, est aussi l'un des premiers, et sans doute le plus sûr en cas de malheur, attendu l'habileté du commandant. Aussi, quand Méhémet-Ali songeait à accompagner la flotte, c'est à bord de ce vaisseau qu'il devait s'embarquer. Mais il paraît que le vice-roi ne songe plus à ce voyage.

Extérieur.

SUÈDE. — STOCKHOLM, 24 juillet. — De nouveaux désordres ont eu lieu hier; les fenêtres de l'imprimeur Laro Hjerta furent brisées par les hommes du rassemblement considérable qui s'était formé dans cette partie de la ville. Le gouverneur a ordonné qu'à compter de ce jour les portes des maisons des habitants de la capitale seraient fermées depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. (Gazette de Prusse.)

BAVIÈRE. — AUGSBURG, 1^{er} août. — Nous avons reçu de l'un de nos correspondants anglais la nouvelle de la conclusion prochaine d'un traité de commerce entre la Grande-Bretagne et l'Autriche. (Gazette d'Augsbourg.)

ESPAGNE. — MADRID, 29 juillet. — La situation du ministère est exactement la même; toujours dans l'attente de la décision du comte de Luchana, qui semble bien peser sa réponse au message ministériel. Le bruit s'est accrédité hier au soir parmi les cercles de l'opposition que le général avait répondu avec la simple copie de sa démission, en esquissant toute explication et sans vouloir prêter l'oreille à aucun accommodement; mais ces bruits semblent au moins prématurés. Le parti ministériel fait semblant d'être fort tranquille sur l'issue de ce différend, qui doit décider du sort de ses patrons. On affirme aussi que M. Aguado, leur dernier et usé retranchement, a fait de nouvelles propositions d'emprunt, bien au-dessus de celles Laffitte et Safort. Nous écoutons ces mensonges avec tout le mépris qu'ils méritent, sans croire impossible pour cela qu'ils parviennent à tirer quelque petite somme du banquier de Ferdinand au moyen de quelque honneux agiotage ou de quelques contrats onéreux : c'est tout ce qu'ils peuvent en attendre.

P. S. A 6 heures du soir. — Les bruits de la démission de Luchana sont vrais : il se refuse à la retirer, et en conséquence on regarde le ministère comme en dissolution. MM. Mon et Castro voulaient se retirer aujourd'hui même : M. Ofalia s'y oppose, et il espère rapiécer le cabinet et remplacer ces deux messieurs avec Remisa (Gaspard) et Barrio Ayuso; mais nous ne croyons pas qu'il réussisse : ce ne serait point là, d'ailleurs, notre compte. (Sentinelle des Pyrénées.)

PRUSSE. — BERLIN, 26 juillet. — Les nouvelles arrivées sur l'état du roi de Suède sont inquiétantes. La visite de l'empereur de Russie à Stockholm reçoit de cette circonstance une importance d'autant plus grande. Avant son départ, il a eu avec Charles-Jean une longue conférence secrète à laquelle le grand-duc héritier n'a pas pris part. On s'étonne ici que le peuple suédois ait montré dans les derniers troubles un si grand intérêt pour la liberté de la presse. (G. d'Augsbourg.)

Variétés.

LES BAYADÈRES.

Depuis huit jours la curiosité est vivement excitée à Bordeaux; aux théâtres, au café, dans les promenades, la première question que l'on vous adresse est celle-ci : Avez-vous vu les bayadères ? — A la Bourse, on propose de les mettre en action au capital de trois millions de francs; dans les cabinets de lecture, on ne demande plus que Raynal. — Nos savants, et par malheur nous en avons, ne parlent qu'incarnation de *Wishnou*, que *pagodes*, *Gange*, etc., etc. — L'un d'eux fait venir les bayadères de *Tombouctou*; c'est au moins original ! Peu de personnes ont encore contemplé les filles de l'air, comme les appelle poétiquement un de nos confrères, et chacun en meurt d'envie. — Jugez si je dois faire des jaloux, moi qui, depuis leur arrivée, suis admis quotidiennement à leur présenter mes hommages. — M. Tardivel a bien voulu constituer le feuilleton du *Courrier de Bordeaux* organe officiel des bayadères; on peut donc compter sur l'authenticité et l'exactitude des renseignements que je vais donner.

Recommandées à une maison de commerce de cette ville, c'est dans un salon des Chartrons que M. Tardivel a conduit pour la première fois les prêtresses de la pagode de *Tindivina Pourum*. Les initiés étaient en fort petit nombre; on remarquait parmi eux un député du département, un jeune et habile médecin, quelques jolies femmes et un ancien magistrat de Pondichéry.

La curiosité, excitée par la conversation, était arrivée à son dernier terme, lorsque nous entendîmes dans l'antichambre le

bruit des grelots. On eût dit une légion de tambours de basque dansant quelque ronde fantastique. Bientôt la porte du salon s'ouvrit : cinq femmes d'un noir doré, gracieusement pliées dans une blanche pagne, s'avancèrent d'un pas régulier. Les cinq têtes se courbèrent simultanément jusque sur le parquet, et nous firent le *salam* à deux mains. Derrière les danseuses, droits et calmes, marchaient trois hommes. L'un avait sur le front et les bras trois lignes blanches; c'était le vieux Ramalingam, le joueur de cymbales; les deux autres étaient jeunes. L'un portait un long tambour cylindrique sur lequel il frappait avec l'extrémité des doigts; l'autre une espèce de chalumeau de bambou, dont le son mélancolique a quelque rapport avec celui de la musette.

Les cinq danseuses restèrent immobiles au milieu du salon, comme pour se soumettre à une inspection.

Leur costume était d'une originalité brillante : une ceinture d'or leur serrait étroitement la taille, et servait de soutien à un pantalon de toile de l'Inde rayée; leur pagne se roulait comme un serpent autour de leur buste, laissant voir entre ses méandres leur peau noire, dorée et soyeuse. Elles se balançaient le plus voluptueusement du monde sur d'adorables petits pieds couleur café, comme cinq arbustes attachés au sol dont les cimes s'inclinent sous une même brise. Toutes portaient au sommet de leur tête une calotte en or guilloché sur laquelle était gravée une coqueuvre capelle à sept têtes. Cet ornement symbolique se nomme *schadegpilé*. Leurs bras étaient entourés de bracelets de forme bizarre et de tatouages bleus; des boucles d'or pendaient à leurs oreilles, à leurs narines, à leurs lèvres.

Leurs cheveux, d'un noir sombre et mat, plats sur le haut de la tête, descendaient sur les épaules en deux nattes, à peu près comme ceux des Suissesses; ils étaient retenus sur le front par des bandes en or appelées *mair-oumati*.

Elles portaient au cou, à peu près comme nos femmes portent une croix, un ornement en forme de cœur, signe distinctif du mariage : les curieux remarqueront sur le tali un signe symbolique que les religions de l'Inde ont toujours prodigué.

Je m'aperçois que j'ai beaucoup parlé de leur costume, sans dire un mot de leur visage, et certainement ce serait une injustice, car il en est, parmi les cinq, qui feront tourner plus d'une tête.

Je citerai, dans deux genres opposés, Soundiroum et Amany. La physionomie de Soundiroum est d'un piquant dont il est difficile de se faire une idée : ses yeux d'un noir enflammé, nageant dans un émail bleuâtre, lancent des regards à faire damner un saint. L'art des coiffures est chez nous dans son enfance; toutes les coquettes de Paris vont vouloir prendre des leçons de la pétulante bayadère; Soundiroum professera le langage des yeux avec un succès étourdissant.

Amany a une physionomie pleine de douceur. Elle est grande et élancée comme un palmier; son sourire est candide et rêveur à la fois. — Amany a dix-huit ans; Soundiroum n'en a que quatorze.

La petite Veydon, âgée de 6 ans, a une physionomie de *diabolotin*. Ramgon a quelque ressemblance avec Soundiroum sans l'égalier, à mon avis.

Que je vous parle maintenant de la vieille Tillé, la grande-prêtresse, la supérieure des bayadères. Je suis trop ami de la vérité pour dire que Tillé est jolie. — Elle peut l'avoir été, c'est possible; mais, à son âge, dans l'Inde, jeunesse et beauté ont fini sans laisser de traces. — M. de Balzac et ses femmes de *trente ans* seraient incompris dans la pagode de *Tindivina Pourum*.

Tillé a l'œil sombre et inquiet; c'est que sur elle pèse une grande responsabilité. Elle a promis de ramener dans l'Inde, pures de tout amour chrétien, les quatre prêtresses de Brama. — Oh ! messieurs les lions, il s'agit de la vie pour les pauvres danseuses de la pagode, et une infidélité au dieu jaloux, ou plutôt à ses ministres, les conduirait sur le bûcher; c'est bien une autre chance, comme vous voyez, que celle d'un procès en *criminelle conversation*.

Silence ! Ramalingam a frappé ses cymbales. — Saravanim souffle dans son chalumeau. — Deyvenayagorn frôle du bout des doigts son tambour. — Un chant mélancolique et étrange erre sur les lèvres des quatre danseuses et du vieux musicien. — C'est un poème sacré, — un de ceux chantés dans le mystère de la pagode, — une des incarnations de *Wishnou*. — Soundiroum Amalle et Rangon Amalle s'élancent en faisant ployer le parquet sous le coup nerveux de leur talon. — Leur regard s'anime, s'exalte; — leur prunelle roule, leurs bras se déploient, — leur corps se plie avec une vigoureuse souplesse, leurs doigts s'agitent entre eux; il n'y a pas une veine, un muscle, un nerf qui ne soient en jeu. — Vous diriez que leur corps est liquide et que le vent le soulève, tant le mouvement est général; elles vont, viennent, avancent, reculent; tantôt le caractère de la danse est grotesque, tantôt amoureux, tantôt moqueur, mais toujours pétulant. — Quelquefois vous diriez deux figures chinoises de porcelaine, — quelquefois Fanny Elssler dansant la cachucha ! Ramalingam, le joueur de cymbales, est dans l'extase; — il suit de l'œil les danseuses, — il sourit, — il presse la mesure. Enfin, sur un signe de M. Tardivel, tout s'arrête : un profond *salamalec* clôture la danse.

Amany va maintenant mimer une danse amoureuse :

Elle part, en relevant mollement son œil et ses paupières. — Ses pieds pétillent; elle pose sa main sur son cœur et s'agenouille. — Elle s'efforce en vain de séduire quelque magot, de pierre sans doute ? — Alors le dépit s'empare d'elle. — Son œil s'arrête; — elle menace du doigt, — elle rase de la paume de la main les joues de l'insensible; — puis une malédiction amoureuse est lancée sur sa tête. — C'est Ariane abandonnée, — c'est Didon, — c'est Médée ! — On baisse les yeux malgré soi sous cette fureur feinte.

Et Veydon ? — Veydon ! — Oh ! à son tour, elle va vous danser un pas à elle seule, un pas où elle vous prodiguera le sarcasme, la moquerie. Veydon, c'est un vrai petit *serpent capelle* !

Voilà maintenant la danse à quatre, danse où l'on reconnaît en germe les boléros, les manchégas espagnols. Les Arabes ont été sans doute la transition entre l'Inde et l'Espagne. — La *Pagode* et le *Théâtre du Prince* sont de la même famille chorégraphique.

Je n'ai pas vu la danse de la Pagne dont on lit des merveilles; à l'aide d'une vaste pagne, deux bayadères forment une colombe posée sur un tronc de palmier, et l'on ne s'aperçoit de la métamorphose qu'au moment où les danseuses cessent de tourner sur elles-mêmes.

(La suite à un prochain numéro.)

CAISSE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LYON.

Conformément aux annonces publiées dans les journaux de Lyon et de Paris, et en vertu de l'art. 17 des statuts de la caisse du commerce et de l'industrie, l'assemblée générale des actionnaires de cette entreprise a eu lieu le 5 de ce mois, à 10 heures du matin, rue Lafont, n° 22, à l'effet de procéder à la nomination du conseil de surveillance, sous la présidence de M. Jean Bérard, directeur-gérant, lequel a ouvert la séance par

un long discours dont nous ne rapporterons ici que quelques fragments.

« Il est, a-t-il dit, quelques hommes privilégiés à la voix desquels l'industrie et le commerce s'émouvent, les capitaux s'accablent; leur nom est magique; leur réputation de talent, de savoir, de probité, est européenne. Conçoivent-ils un projet, forment-ils un plan, on ne les examine pas, on ne cherche pas à se rendre compte du vrai et du faux; on croit en eux, cela suffit, et l'or arrive dans leurs caisses à profusion.

« Il en est d'autres dont le nom est sans éclat, parce que la carrière politique ne s'est pas ouverte devant eux; qui, moins heureux, mais non moins probes et non moins éclairés peut-être, ont aussi de grandes pensées, des pensées de régénération commerciale, qu'ils cherchent à utiliser pour le bien général.

« Aux premiers toute sympathie; aux autres la calomnie à gros flots, le mépris, la déconsidération.

« Je me classe, Messieurs, dans cette dernière catégorie.

« J'ai conçu le projet d'établir à Lyon la caisse du commerce et de l'industrie; je l'ai médité pendant plusieurs mois, et un jour j'ai quitté Paris pour venir me fixer parmi vous.

« Je ne me suis point dissimulé, Messieurs, les difficultés que j'avais à vaincre, les adversaires cachés et ostensibles que j'avais à combattre, les uns par la persévérance, les autres par le raisonnement. J'ai envisagé de front tous ces obstacles; mais il en était d'un autre genre qui m'étaient inconnus, auxquels je ne pouvais pas m'attendre. Je ne suis pas Lyonnais, Messieurs, et ce malheur, on m'en a fait un crime; on m'a abreuvé de dégoûts, et il n'est aucun moyen vil et bas que n'ait employé la mauvaise foi pour me faire abandonner mon projet; il a fallu, je vous l'atteste, toute la résolution d'un homme parfaitement convaincu, pour que je ne me sois pas découragé.

Ici, M. Bérard s'est livré avec grand détail à l'énumération des griefs qu'il avait contre certaines personnes, et a prouvé à l'assemblée que la plupart de ceux qui l'ont attaqué ont agi avec mauvaise foi. Il a lu un grand nombre de lettres qui lui ont été adressées par une personne qui paraissait vouloir s'attacher à la caisse, et qui plus tard a démenti le fait.

L'assemblée a paru vivement frappée des explications de M. Bérard, qui, du reste, a manifesté l'intention de traduire devant les tribunaux les personnes qui se sont montrées les plus audacieusement hostiles à lui et à son entreprise.

Il a terminé ainsi son discours :

« Vous connaissez maintenant, messieurs, la source principale du mal que l'on m'a fait; c'est à vous à juger qui, de mes ennemis ou de moi, a tenu la conduite la plus honorable. Jusqu'ici, j'ai méprisé la calomnie, comme j'en méprise les auteurs; mais, plus tard, à une époque peut-être très-rapprochée, je livrerai à la sévérité de la justice nos principaux détracteurs, plus pour l'établissement que pour moi; car, pour ce qui me regarde, je ne veux pour juges que vous et ma conscience.

« S'il est parmi vous quelqu'un qui regrette de ne pas voir figurer comme mon co-gérant la personne dont je viens de parler, qu'il se console: je l'ai remplacé par M. Daix, ancien chef de comptabilité au comptoir de la Banque de France à Lyon, dont les brillantes qualités, le profond savoir financier, la probité sévère, me portent chaque jour à me féliciter de l'heureux choix que j'ai fait. J'ai confié à cet excellent homme, dont j'espère devenir un jour l'ami intime, la procuration la plus étendue pour diriger l'intérieur des bureaux et les comptes; de telle sorte qu'aucune valeur de place n'entrera dans

le portefeuille de la caisse, sans que l'œil exercé de M. Daix n'ait décidé qu'elle est admissible. C'est pour vous, messieurs, une garantie contre ma non-expérience des opérations de la ville de Lyon; je ne me suis réservé que la correspondance et les transactions extérieures.

« Si je ne suis pas Lyonnais, messieurs, j'espère, par la bonne direction que je donnerai à toutes nos affaires, et par la sagesse qui présidera à toutes nos opérations, me faire adopter par vous et me faire reconnaître comme enfant de la grande cité.

« Je me suis opposé, Messieurs, à ce que M. Pesty, notre agent de change à Paris, fit coter nos actions à la Bourse, à cause de la dépréciation générale qui existe en ce moment sur toutes ces sortes de valeurs, et parce que nous n'avions aucun résultat à faire connaître. Je l'ai engagé à attendre la fin de septembre, époque plus favorable sous tous les rapports, et à laquelle notamment nous rendrons compte du mouvement de nos caisses et porte-feuilles.

« Vous êtes réunis, messieurs, pour nommer, aux termes de l'article 17 de nos statuts, le conseil de surveillance, qui doit être composé de cinq membres possédant dix actions au moins chacun; fixez votre choix sur des hommes éclairés, qui puissent nous aider des conseils de leur expérience.

Après ce discours, que l'assemblée a entendu avec un vif intérêt, on a procédé à la nomination de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

M. Planet, principal du collège de Tarare, et M. Pelissier, rentier à Lyon, ont été nommés scrutateurs, et ont pris place au bureau; M. Plumet a été nommé secrétaire.

L'assemblée était composée de 37 votants, dont les suffrages se sont répartis ainsi qu'il suit :

MM. ROUSSET, notaire à Lyon,	36 voix.
GHEFALDY, architecte à Lyon,	34
PLANET, principal du collège de Tarare,	34
LEFEBVRE-MURET, sénateur belge, à Paris,	33
Victor ROGER, banquier à Nevers,	32

Les autres voix se sont réparties entre huit actionnaires; en conséquence MM. Rousset, Ghefaldy, Planet, Lefebvre et Roger, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été nommés membres du conseil de surveillance pendant cinq années.

M. Albespeyres, pharmacien, faubourg St-Denis, n° 84, à Paris, a reçu de nouveau les félicitations de médecins en chef des hôpitaux de France et de l'étranger, membres des académies de médecine, professeurs à leurs écoles, pour les admirables améliorations qu'il a apportées, il y a plus de 25 ans, dans le traitement des vésicatoires et des cautères. LE PAPIER D'ALBESPEYRES est prescrit par eux avec soin, depuis que des préparations irritantes, taffetas et papiers, imitées de celles de l'inventeur, et ne portant pas le cachet ALBESPEYRES, ont paru dans le public.

BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT.

Il y avait au début de la bourse quelques demandes assez fortes au comptant sur le 3 p. 0/0, qui était à 111 45. On ne faisait au contraire que 111 35 pour la fin du mois.

Le 3 p. 0/0 ne paraissait pas participer à la même faveur, car il a débuté à 80 85; on a fléchi ensuite à 80 75.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui des actions de chemins de fer. On disait que le dividende du St-Germain serait très-minime, en sorte que les cours de cette valeur ont encore fléchi rapidement. On était resté samedi à 850 au comptant. On est tombé aujourd'hui à 800 fin du mois et 815 au

comptant. La rive droite de Versailles a également baissé de 770 à 750 fin du mois; la rive gauche ne faisait plus que 575, et le Bâle à Strasbourg, 435. Le chemin de fer par les plateaux n'a pas eu beaucoup de mouvement dans la coulisse.

La spéculation ne s'exerce que sur les chemins de fer. Toutes les autres valeurs sont sans cours et invendables.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 7 AOUT.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DE JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,700	
700	750		Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin,	1,020	
4,500	1,000	par trimestre.	Pont de l'île-Barbe, Pont et gare de Vaise	2,265	
450	2,000	Idem.	Eclair. gaz (Lyon), Eclairage au gaz, Ce Perrache,	1,700	
300	2,000	Idem.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclairage au gaz, St-Etienne,	470	
220	2,000		Eclairage au gaz, Grenoble,		350
2,560	1,000	Juin et Déc.	Eclair. au gaz, trois villes du Midi,		
1,740	600		Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,		
1,500	1,000	Décembre.	Paq. à vap. (Lyon à Châlon),	7,750	
		Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
500	750	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	32,250	
1,000	700	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,575	
350	600	par an.	Moulins à vap. de Perrache,	4,750	
3,000	750	Juin et Déc.	Ce génér. mines de Rive-de-Gier,		1,060
400	700	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,660	
320	5,000	Juin et Déc.	Mines Grangette et Culatte,	870	
180	2,000		Compe des mines de l'Union,	1,050	
134	5,000				
400	10,000				
2,200					
240	5,000				
	1,000				
	1,000				
1,500	800				

GRAND-THÉÂTRE.

Mercredi 8 août. — 2^e représentation de M. Ligier. — 1^o LE CHALET, opéra. — 2^o HAMLET, tragédie. — Sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Jeudi 9 août 1838. — Huitième représentation de M. Odry. — 1^o ELLE EST FOLLE, vaud. — 2^o FOLBERT, vaud. — 3^o LA NEIGE, vaud. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1119) VENTE JUDICIAIRE

D'une fort jolie maison d'habitation ayant caves, rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus, avec deux petites constructions y attenantes et une autre construction servant d'écurie, de fenil et remise, le tout construit en pans de bois et briques; situées sur les terrains des hospices civils de Lyon, dans l'île du Consulat, en amont du pont Morand, et appartenant au sieur Jean-Baptiste Mure, propriétaire, demeurant à la Guillotière, susdite île du Consulat.

Le mardi vingt-un août mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant des constructions ci-dessus décrites, à la requête de la commission exécutive des hôpitaux civils de Lyon, au préjudice dudit sieur Mure, dans ladite île du Consulat, après les formalités voulues par la loi.

(1121) VENTE FORCÉE

D'UN BEAU MOBILIER SAISI.

Le samedi onze du courant, dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire d'un mobilier saisi, consistant notamment en buffet de salle, tables, bureau, poêles, lits garnis, couchette, linge de lit et de table, rideaux avec baldaquins et franges, chaises, commodes, glaces, placard, secrétaire, batterie de cuisine, vaisselle, etc.

ENGLER.

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 3.

Au vingt-cinq août mil huit cent trente-huit,

Adjudication définitive sur licitation et en deux lots, sauf une enchère générale,

D'une jolie maison de campagne toute meublée, située à Caluire, au lieu du Vernay, sur le bord de la Saône, pouvant former deux propriétés bien distinctes, dépendant de la succession de M. Billon, ancien juge de paix.

Estimation et mise à prix du 1^{er} lot, 30,196 f. 50 c.

Estimation et mise à prix du 2^e, 6,200 »

Total, 36,396 f. 50 c.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Givord, et à M^e Fournel, notaire à Lyon, place des Carmes.

On peut voir l'intérieur de la propriété le jeudi de chaque semaine. (1679)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, place du Petit-College, 3.

Au samedi onze août mil huit cent trente-huit, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

Adjudication définitive d'une propriété, composée de plu-

sieurs bâtiments, jardin, pré, verger et terre d'un seul tenant, de la contenance de deux cent quarante-cinq ares vingt-six centiares, dépendant des successions Rivoiron et Col.

Située au bourg d'Ecully, dans la plus belle position. Estimation et mise à prix, 44,750 fr. (1678)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire, quai de Bondy, n° 165, à Lyon.

VENTE

D'UNE PROPRIÉTÉ AVEC DEUX GRANDS MOULINAGES POUR LA SOIE,

Situés à Rochemard, appartenant à M. Lerichel.

L'adjudication définitive aura lieu dans l'étude de M^e Darmès, notaire, le dimanche 19 août 1838, à dix heures du matin.

Pour les détails, voir notre numéro du 15 juillet 1838. (1680)

ANNONCES DIVERSES.

(5022) A VENDRE pour cause de décès. — Fonds de lingerie et toilerie, bien achalandé, situé grande rue Mercière, n° 49, à l'angle de la rue Ferrandière. S'adresser chez Oray aîné, au n° 49.

(5026) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de confiseur situé dans le meilleur quartier de la ville. S'adresser à M^e Nepple, notaire, rue Clermont, 7.

Hôtel de Beaune, à Auxerre,

Chef-lieu du département de l'Yonne,

(5007) A VENDRE OU A LOUER, meublé ou non meublé. — Cet hôtel, jouissant d'une ancienne et très-bonne réputation, est situé sur le quai, quartier le plus agréable de la ville, sur la route de Paris à Lyon par la Bourgogne, à la proximité de plusieurs routes qui y aboutissent et du canal du Nivernais, près la poste aux chevaux et la maison de bains.

Le bureau des messageries royales y est attaché, et deux voitures de cette administration y descendent tous les jours. La maison et le mobilier sont en très-bon état, et n'exigeraient ni réparations ni renouvellement. On accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M^{me} veuve Boillet, propriétaire, tenant ledit hôtel.

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

AVIS.

Le dépôt de vins, à l'enseigne du Clos-Vougeot, place des Terreaux, 19, est maintenant rue Luizerne, n° 4, près la place St-Pierre. On y trouvera toujours des vins parfaits à des prix modérés. (7066)

(8002) M. THÉBAUD, avocat, place Saint-Jean, n° 6, demande une personne ayant l'habitude des affaires contentieuses qui voulût le représenter à Vaise, où il vient de fonder une succursale de son cabinet. Il y aura de beaux avantages.

S'adresser au cabinet dudit M. Thébaud, à Lyon, de huit à dix heures du matin.

AVIS.

La contrefaçon des eaux de St-Alban est presque générale maintenant; et, pour mieux mentir au public, on contrefait jusqu'à la marque qui constitue le cachet de l'établissement. Tous ceux donc qui tiendront à n'être pas dupes de cette indigne tromperie, sont prévenus que le dépôt général de la place St-Jean est le seul qui offre toutes les garanties contre la contrefaçon. (5030)

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.